

RAPPORT SUR :

- LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU
- L'ASSAINISSEMENT

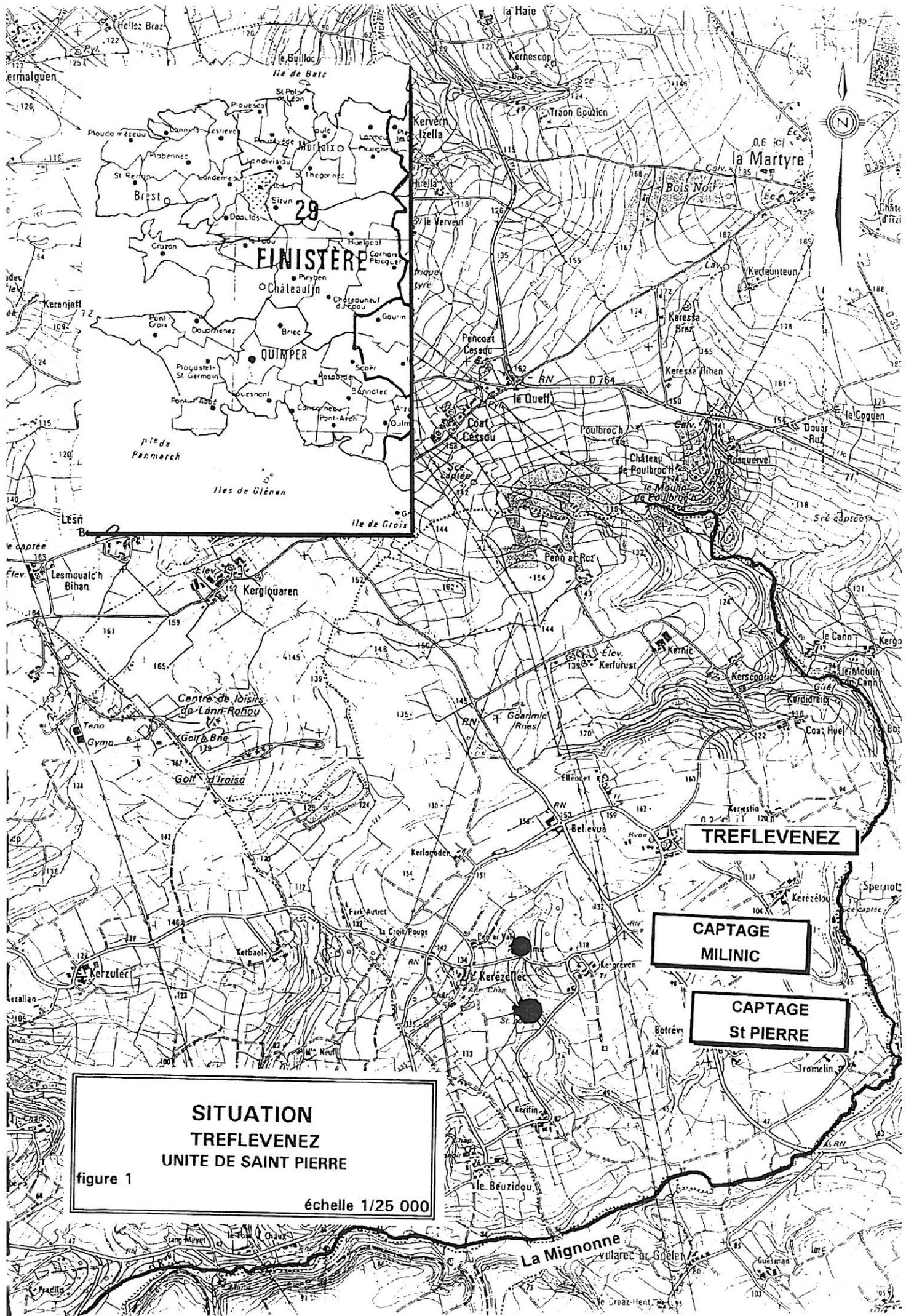
ANNEE 2012

COMMUNE DE TREFLEVENEZ



Statue de Saint-Pierre





**SITUATION
TREFLEVENEZ
UNITE DE SAINT PIERRE**
figure 1
échelle 1/25 000

LES INDICATEURS TECHNIQUES

I. LA RESSOURCE

La Commune de TREFLEVENEZ, d'une superficie de 965 ha, est située dans le Nord Finistère sur le Canton de PLOUDIRY et appartient à l'arrondissement de Brest (figure 1).

Le territoire communal situé dans le bassin versant de l'Elorn, SAGE de l'Elorn, est limité à l'Est et au Sud par la rivière de la « Mignonne » qui se jette en aval dans la rade de Brest, à DAOULAS.

La Commune détient une source principale, dite captage de « Saint-Pierre », gérée de 1963 à 1969 par une association syndicale autorisée (association de la « Fontaine Saint-Pierre »), aujourd'hui dissoute au profit de la Commune. Cette source captée vers les années 1960 alimente depuis 1970 le réseau communal.

L'ouvrage est renforcé par le captage secondaire de « Milinic » depuis 1976.



Protection des Captages

Déclarée d'utilité publique en octobre 2001, la protection des captages est matérialisée par un périmètre protégé réparti en :

- zone de protection immédiate pour	00 ha 05 a 15 ca à Saint-Pierre	} inclus en P.A.
- zone de protection immédiate pour	00 ha 73 a 45 ca à Milinic	} inclus en P.A.
- zone de protection rapprochée A pour	33 ha 00 a 34 ca	
- zone de protection rapprochée B pour	<u>32 ha 66 a 13 ca</u>	
Soit un total de Périmètre de	65 ha 66 a 47 ca	

Afin de respecter au mieux les préconisations et interdictions liées à cette protection, la commune est devenue propriétaire de la majorité des terres situées en périmètre A.

Quatre familles résident sur ce périmètre A. Elles conservent leurs propriétés.

II. LE RESEAU D'ALIMENTATION ET VOLUMES CORRESPONDANTS

Le réseau d'adduction communal (figure 2) est alimenté essentiellement par production à partir de l'unité de « Saint-Pierre ». Elle comprend le captage principal dit de « Saint-Pierre » desservi en continu par l'ouvrage de « Milinic ».

Unité de production

Description des organes de production de l'unité de « Saint-Pierre » (figure 3) :

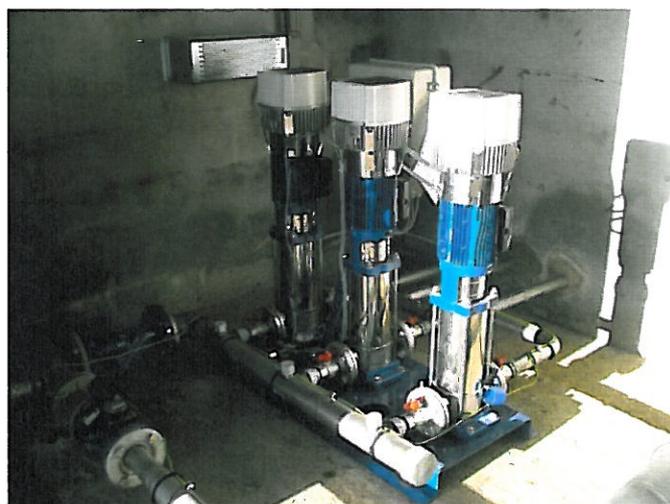
- La ressource comprend un puits captant de 2,50 m de côté, implanté vers les années 1962, et deux captages sommaires, situés 400 m en amont. Ces derniers alimentent gravitairement l'ouvrage principal.

L'eau brute subit un traitement classique (désinfection depuis 1984 et neutralisation depuis 1986) à la station de « Saint-Pierre » puis elle est refoulée vers le réservoir par deux pompes immergées de 15 m³/h.



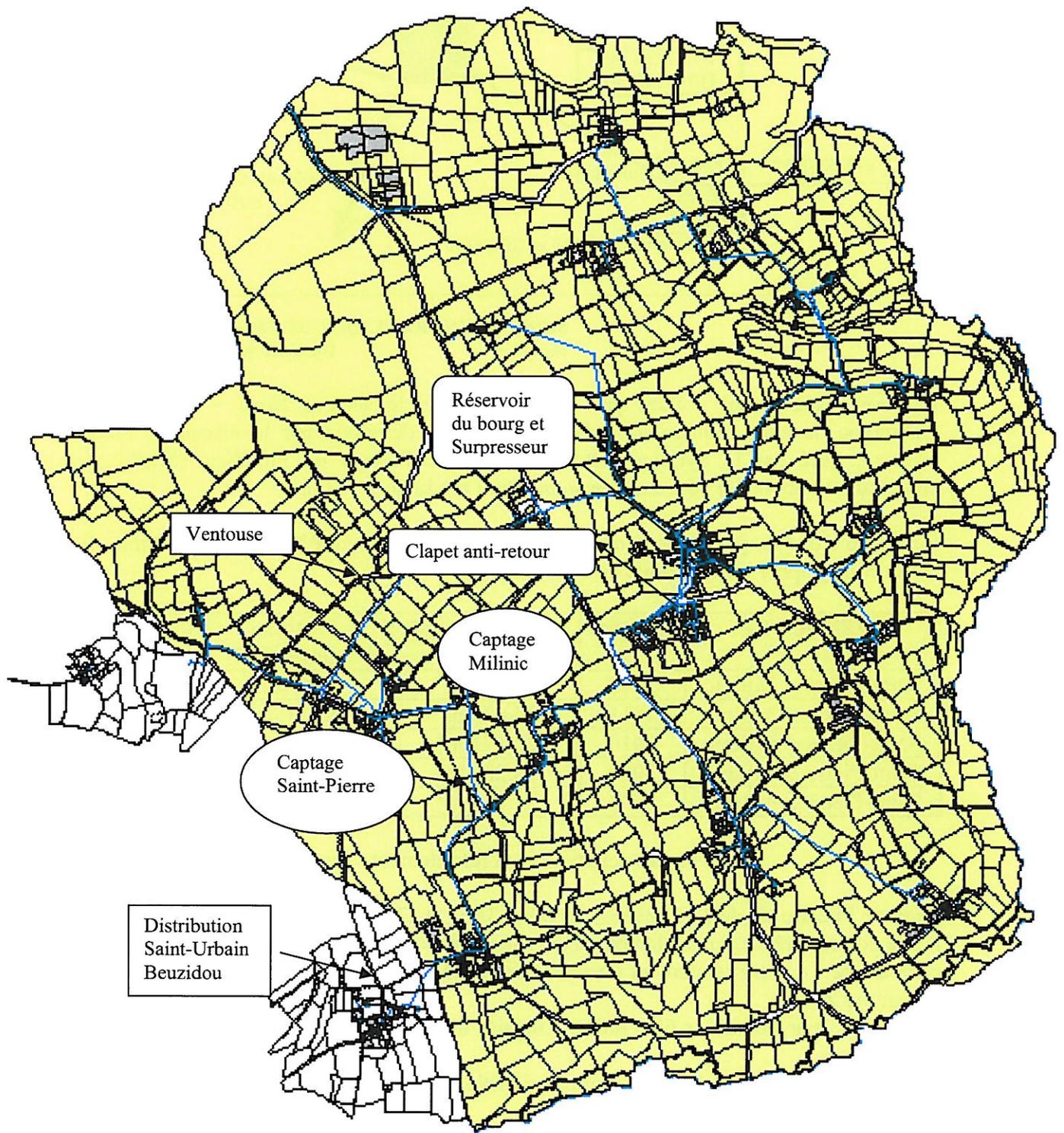
Station Saint-Pierre

- Le réservoir enterré du bourg a une contenance de 150 m³ et dessert gravitairement le Sud de la Commune. Un surpresseur assure la distribution des points hauts et de la rue Coat ar Bourg.
- La station de surpression fonctionne sur un ensemble de 3 électro-pompes centrifuges externes LOWARA (3 x 1,5 Kw) en inox, à vitesses variables. Permutation et cascade des pompes en automatique. Réservoir tampon de 500 L.
- Une ventouse installée au niveau haut du réseau (entre les carrefours de Kerlogoden et Pen ar Valy) permet l'évacuation de l'air du réseau.

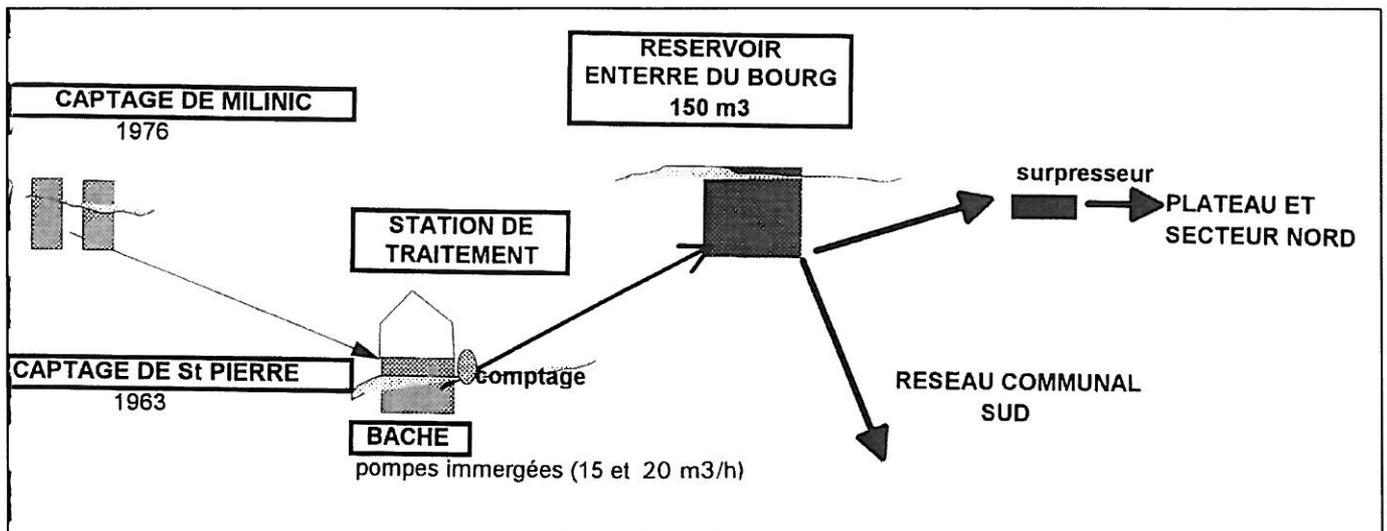


Electro-pompes

- Le comptage volumétrique est réalisé en sortie de station à Saint Pierre et en sortie de station de surpression au bourg.
- La station de surpression est reliée au pompage de Saint-Pierre par un système informatique de télégestion, afin de sécuriser le remplissage de la réserve du bourg et d'optimiser la consommation électrique sur les heures de pompage.



RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU DE TREFLEVENEZ
Figure 2
échelle 1/25 641



SCHEMA HYDRAULIQUE DE TREFLEVENEZ
Figure 3 Unité de Saint-Pierre

Le réseau communal n'étant pas développé dans le secteur Nord – Nord/Ouest de la Commune, la zone industrielle « des Landes » est desservie par le réseau de Ploudiry-La Martyre, géré par le Syndicat Intercommunal de Plateau de Ploudiry, (S.I.P.P.), soit 5 compteurs (3 abonnés) pour une consommation totale de 5.172 m³.

Le réseau a une longueur totale de 16,60 Kms de conduites en PVC de 160 à 30 mm. Il figure sur la cartographie informatique de la commune.

RESSOURCE	Année	Volume produit	Volume consommé	Rendement
Saint-Pierre et Milinic	2012	32.292 m ³	23.070 m ³	71.44 %
Saint-Pierre et Milinic	2011	34.639 m ³	25.335 m ³	73.14 %
Saint-Pierre et Milinic	2010	38.671 m ³	25.549 m ³	66.07 %
Saint-Pierre et Milinic	2009	35.287 m ³	23.579 m ³	66,82 %
Saint-Pierre et Milinic	2008	31.135 m ³	23.784 m ³	76,39 %

Ce réseau fonctionne en refoulement - distribution.

La perte linéaire est de 32.292 m³ – 23.070m³ soit 9.222/16,6 km/365jours = 1,52m³
Notre service relève du rendement seuil par défaut et est conforme à la réglementation pour cette année : « votre rendement de réseau est supérieur au seuil fixé par le décret "fuites" du 27 janvier 2012 ».

RDT seuil "par défaut" = 65 +Indice Linéaire de Consommation(3,81m³)/5 soit 65,72 pour Tréflévénéz

Sur 2012, les fuites détectées ne sont pas significatives : Kergréven, Bellevue et Saint-Pierre

Tréflévénéz fait partie des 142 communes (405.200 habitants) du Département du Finistère dites « indépendantes » sur 283 communes.

Comme 91 de ces 142 communes (203.300 habitants), Tréflévénéz fonctionne en régie communale produisant une partie ou la totalité de leur eau potable, 51 communes ont opté pour une délégation du service public (201.900 habitants).

141 communes sont regroupées en Etablissements Public de Coopération Intercommunale (34 EPCI. : 26 représentant 117 communes ont une délégation de service pour 466.200 habitants et 8 représentant 24 communes sont en régie pour 41.910 habitants).

III. LES ABONNES AU SERVICE DE L'EAU

La population municipale en vigueur au 1^{er} janvier 2013 est de 281 habitants, et de 289 habitants en population totale. La Commune de Tréflévenez effectue la facturation à l'ensemble des administrés, ainsi qu'aux habitants du lieu-dit « Beuzidou » situés sur la Commune de SAINT-URBAIN, (qui totalise pour 2012 : 1.953 m³ pour 5 abonnés dont une exploitation agricole).

Les établissements EMILY et ROLLAND sont desservis par le S.I.P.P.

Le nombre de factures pour l'année 2012 était de 120.

IV. LA QUALITE DE L'EAU

La qualité de l'eau brute du captage principal fait l'objet d'un suivi systématique par le Département « Santé- Environnement » de l'A.R.S. Agence Régionale de Santé Bretagne.

Le Rapport du Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, Bilan 2012 des Adductions Communales de TREFLEVEZ rendu par le Service Santé Environnement, dit ceci :

**«L'eau a présenté une bonne qualité bactériologique.
Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.»**

Qualité de l'eau distribuée

1. Bactériologie : 5 analyses conformes sur 5 réalisées
2. Dureté : TH moyen de 8 °F eau très peu calcaire
3. Fluor : l'eau est généralement pauvre en fluor (-0,5 mg/l en moyenne). Un apport complémentaire en fluorures, après avis médical, est conseillé pour prévenir la carie dentaire.
4. Nitrates : 5 analyses conformes à la valeur réglementaire de 50 mg/l sur 5 réalisées
Teneur maximale : 33 mg/l Teneur moyenne : 32 mg/l
5. Pesticides : 1 analyse conforme sur 1 réalisée à la mise en distribution
Limite réglementaire : 0,1 µg/l par molécule

Autres paramètres : 1 non-respect de la référence de qualité minimale de 6,5 pour le PH.
L'eau distribuée est agressive vis-à-vis des métaux.

CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DE CONSOMMATION HUMAINE

BILAN 2012 AC TREFLEVEZ

Dans le cadre du contrôle sanitaire exercé par l'ars, 5 échantillons d'eau représentatifs ont été analysés par le LABORATOIRE IDHESA BRETAGNE OCEANE agréé par le Ministère de la Santé. La gestion de la distribution est assurée par la MAIRIE DE TREFLEVEZ le nombre d'abonnés est de 121

bilan quantitatif et qualitatif

conformité bactériologique et chimique (Oui/Non) et nombre d'analyses

Installation	Nom	Bactério	Chimie	TTP		UDI	
				P1	P2	D1	D2
STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION UNITE DE DISTRIBUTION	SAINT-PIERRE	O	O	1	1		
	SAINT-PIERRE	O	O			2	1

statistiques par installation

Installation	Nom	Libellé du paramètre	Unité	Valeur moy.	Valeur maxi	Limites de qualité maxi	Nbre de valeurs
STATION DE TRAITEMENT	SAINT-PIERRE	Aluminium total µg/l	µg/l		16,00		1
		AMPA	µg/l		0,00	0,1	1
		Atrazine déséthyl	µg/l		0,00	0,1	1
		Carbone organique total	mg/L C		0,56		2
		Glyphosate	µg/l		0,00	0,1	1
		Isoproturon	µg/l		0,00	0,1	1
		Nitrates (en NO3)	mg/L	33	33,00	50	2
		Trihalométhanes (4 substances)	µg/l		11,10	100	1
UNITE DE DISTRIBUTION	SAINT-PIERRE	Nitrates (en NO3)	mg/L	31	33,00	50	3

descriptif sommaire des installations

	Type de ressource	Débit moyen - m3/j	Protection	Date avis géologue	Date autorisation
CAPTAGE MILINIC	CAPTAGE D'APPOINT	220		12/09/99	30/10/01
CAPTAGE SAINT-PIERRE	CAPTAGE PERMANENT	95		12/09/99	30/10/01

	Type de traitement	Débit moy. - m3/j	Débit maxi - m3/j	Observations
STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION SAINT-PIERRE	TRAITEMENT PHYS. SIMPLE & DESINFEC	95	135	production 32292 m3

	Eau distribuée - m3/an	Population	Observations
UNITE DE DISTRIBUTION SAINT-PIERRE	22920	285	conduites : 100 % PVC , longueur : 12,3 km exportation : AC St Urbain : 1873 m3 extension : 0 ml ; purges : 1 fois/an

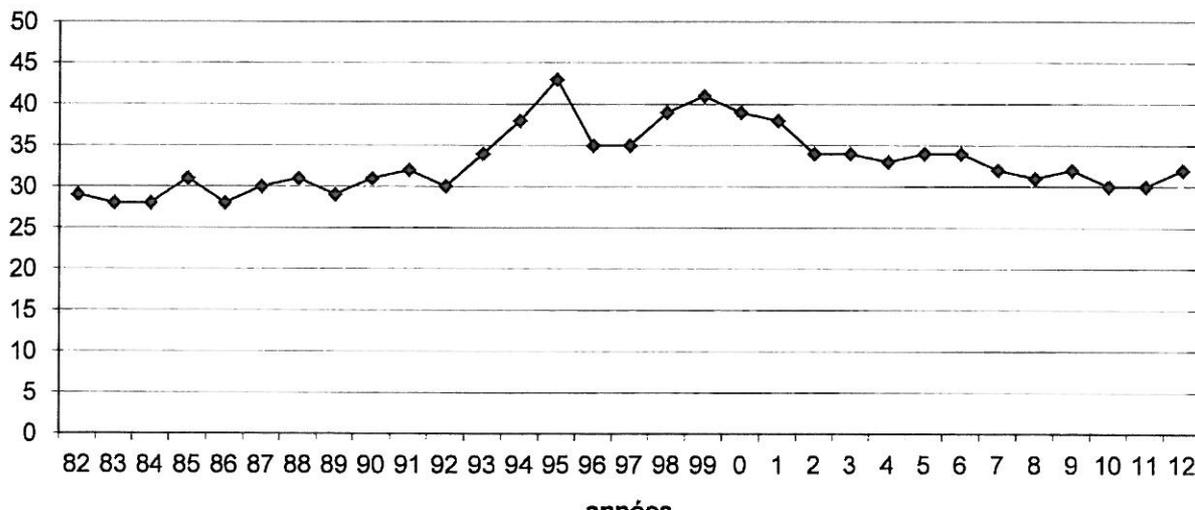
	Volume m3	Date dernier nettoyage	Observations
RESERVOIR DU BOURG TREFLEVEZ	150	15/03/12	absence de rechloration

observations générales

Le taux de conformité des prélèvements microbiologiques et physico-chimiques par rapport aux limites de qualité est de 100% sur les eaux mise en distribution et distribuées pour les paramètres recherchés. Une valeur de pH inférieure à la référence de qualité minimale de 6,5 (6,4) a toutefois été mesurée, le 5 septembre. L'eau distribuée est agressive vis-à-vis des métaux.

NO3 mg/l

CAPTAGE DE SAINT PIERRE



LES INDICATEURS FINANCIERS

I. SERVICE DES EAUX

En date du 11 février 2013, le Conseil a décidé une augmentation de 2 % de l'abonnement, des tarifs de m³ et de la location, pour l'année 2013. L'abonnement est maintenu à **61,50 €**. Il sera calculé au prorata de l'année, en mois si changement d'abonné, avec un minimum de 15 € par abonné. Une location de **2,494 €** sera perçue pour tout compteur, la consommation du deuxième s'ajoute à celle du premier, rentrant dans les tranches prévues, soit une part fixe de 63,99 €

Evolution du prix hors taxes de l'eau de 2012 à 2013

révisé chaque année, avant le budget.

Année	2012	2013
Rapport :		+ 2 %
1 à 100 M3	0,761	0,776
101 à 1.000 M3	0,726	0,741
1.001 à 1.500 M3	0,621	0,633
1.501 M3 et plus	0,503	0,513

Par délibération du 12 janvier 2008, le Conseil municipal décide de supprimer la taxe communale Agence de Bassin de 0,040 €, et adopte les directives de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne concernant les nouvelles taxes. Taux à compter du 1^{er} janvier 2013 :

- Redevance pour pollution d'origine domestique : 0,310 € m³
pour les abonnés au service de l'eau
- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 0,190 € m³
pour les abonnés au service de l'assainissement

L'Agence de l'Eau a ajusté ses redevances à celles des communes déjà redevables, sur une période de 5 ans, de 2008 à 2012.

Afin de prélever les taxes exclusivement sur la consommation domestique, il est conseillé aux exploitants agricoles d'équiper leur habitation d'un compteur séparé.

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Présentation d'une facture de 120 m³ en Euros

Année	2012	2013
INDEX	120 m³	120 m³
Abonnement	61,50	61,50
1 à 100 m ³	76,10	77,60
101 à 1.000 m ³	14,52	14,82
Location compteur	2,445	2,494
TOTAL	154,56	156,41
Redevance Agence de l'eau EP	38,40	37,20
TOTAL A PAYER	192,96	193,61

Notre prix moyen pour 120 m³ est de **1,30 € HT** ; il atteint les **1,61 €** avec la redevance pour pollution d'origine domestique. Depuis 2001 le règlement par prélèvement automatique est utilisé par plus de 40 % des abonnés.

Le prix moyen de l'eau potable dans le Finistère pour 2010 est de 1,71 € H.T/m³ pour une consommation annuelle de 120 m³/an et 1,59 € HT/m³ (moyenne départementale pondérée par les volumes distribués)

Le prix de l'eau est très variables selon les collectivités (de 0,57 à 6,52 € HT/m³), car plusieurs paramètres interviennent : le mode de gestion, les annuités d'emprunt, le type de traitement de potabilisation, la qualité des eaux brutes, le nombre d'habitants desservis au km, l'amortissement du patrimoine.

Forfait de branchement au réseau

En ce qui concerne les branchements au réseau d'eau, le tarif était de 785 € en 2012.

Les travaux étant réalisés par les services du Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry, non assujettis à la TVA, le Conseil adopte leur tarification soit le forfait branchement à 804 € en 2013.

Etat de la dette en 2013 cf. Compte administratif 2013

La dernière annuité bancaire a été remboursée en 2011.

Reste le prêt de la commune de 19.000 € (3.040 € de dette au premier janvier 2013).

L'annuité payée au cours de l'exercice est de 1.520 € en capital sans intérêts.

Impayés sur facturation précédentes

(au 31 mai 2013)

Sur les années précédentes, des impayés restent à recouvrer, à savoir en 2004 : 130,51 € ; en 2005 : 151,58 € ; en 2006 : 138,51 € ; en 2007 : 67,67 € ; en 2009 : 19,74 € ; en 2012 : 1315,95 soit un total de 1.823,96 €

Les impayés des années 2004, 2005, 2006, 2007 concernent un seul consommateur qui fait l'objet d'un dossier de surendettement.

Les travaux réalisés des exercices passés, en cours et futurs

👉 Terrains

1. Entretien des terres communales

La commune doit assurer l'entretien de ses terres classées en périmètre A. Celui-ci doit se faire par fauche et exportation d'herbe.

Une surface de 24 ha 91 a est partagée entre 6 exploitants, candidats à son entretien. Une convention, signée avec chacun d'entre eux, précise les conditions d'entretien et interdit notamment « d'y apporter des produits de quelque nature que ce soit ». Cette convention ne donne lieu à aucun échange financier.

Une réserve de chasse est instituée sur le périmètre A, gérée par l'association de chasse de la commune.

2. Entretien des propriétés privées

Afin d'aider les habitants du Périmètre A à respecter les interdictions et prescriptions de l'Arrêté de DUP, la Commune met à leur disposition, un désherbeur thermique.

Ils sont régulièrement informés des préconisations et interdictions liées au périmètre.

La Commune s'est engagée dans la charte de désherbage des espaces communaux signée avec le Syndicat du bassin versant de l'Elorn et de la Rivière de Daoulas.

Etudes 2008, 2009 et 2010

Etude interconnexion de réseaux :

Réalisée par la DDA en 2008 pour un montant de 2.183 € HT, l'étude a recherché la possibilité d'interconnexion avec le syndicat du plateau de Ploudiry. Deux tracés ont été étudiés. Tous deux soulèvent des problèmes liés à la topographie, entraînant un coût prévisionnel élevé pour la réalisation d'un réseau. Le projet est abandonné car financièrement irréalisable.

Evolution du système de télégestion :

Le projet d'installation du transfert vocal sur la Télégestion est abandonné. Les données techniques ne permettaient pas la suppression des abonnements téléphoniques, ce qui était recherché. Les alertes sont transmises à 3 numéros de téléphone (SIPP, Maire et Adjoint).

Traitement du PH

La disparition annoncée d'extraction du lithotamme des Glénans a entraîné la recherche de produits de substitution et l'étude de la modification du système de traitement du PH. Etant donné le coût annoncé pour la modification de la station pour accepter l'utilisation de calcaire terrestre, il est décidé de s'orienter vers un produit de substitution.

Réalisations 2011

1 Création d'un nouveau réseau Kerjestin – Kervézellou - Tromelin

Extensions de réseaux en provenance du Bourg vers Kerjestin et Tromelin via Kervézellou. Ces travaux permettent l'abandon des conduites à travers champs Botrévy/Tromelin et Bourg/Kerjestin /Kervézellou.

Réalisées par le SIPP les 2 phases étalées sur 2010 et 2011 ont coûté 20.763€ HT pour une longueur de 2.250 m.

2 Remplacement d'une conduite à Kerscouric

Modification globale des raccordements des 4 propriétés du quartier de Kerscouric.

Passage de la conduite principale en diamètre 63.

Travaux réalisés par le SIPP pour un montant de 4.440€ HT.

☞ Réalisations 2012

Création d'une conduite de 800 m, reliant le quartier de Kerifin à Beuzidou (Saint Urbain), pour suppression de la conduite à travers champs.

Le taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable est de 3,6 % calculé sur les 5 dernières années, il est supérieur à la moyenne.

Il est à noter que toutes les conduites nouvelles posées depuis 2010 sont accompagnées de fourreaux prévoyant le passage de la fibre optique. Ces travaux sont pris en charge par le budget de la commune.

☞ Projets 2013

Les anciens compteurs individuels, en fonctionnement dans les habitations concernées par un raccordement au réseau collectif d'assainissement, seront changés à l'occasion des travaux de réseaux. Cela concerne environ 42 compteurs, représentant un budget de 6.000 €

La cuve métallique servant pour le relèvement du PH, par filtration à travers du calcaire terrestre, présente des boursouflures de rouille, rendant son curage difficile. Datant de 1987, elle doit être remplacée.

Le projet de sécurisation départementale de la production et de la distribution d'eau potable prenant forme, il pourrait être envisagé d'augmenter la production. Une étude doit être menée afin de choisir le mode futur de traitement du PH.

I. ASSAINISSEMENT

Assainissement non collectif

Dans le cadre de l'obligation légale de création d'un SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) pour fin 2005, le Conseil municipal a transféré la compétence à la Communauté de communes par délibération du 8 septembre 2004.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, les services de la communauté assurent les contrôles rendus obligatoires sur tous les assainissements non collectifs, moyennant une redevance annuelle.

Le bilan complet le plus récent est celui de 2011, le SPANC est très peu intervenu sur Tréflévénez en 2012.

STATISTIQUES SPANC - 2006-2011

Total Usagers recensés (au 01/01/2012)

117

nbr diagnostics faits :

116

Dossiers en attente de réalisation :

1

Refus de contrôle (redevance doublée) :

0

Reste à contrôler :

0

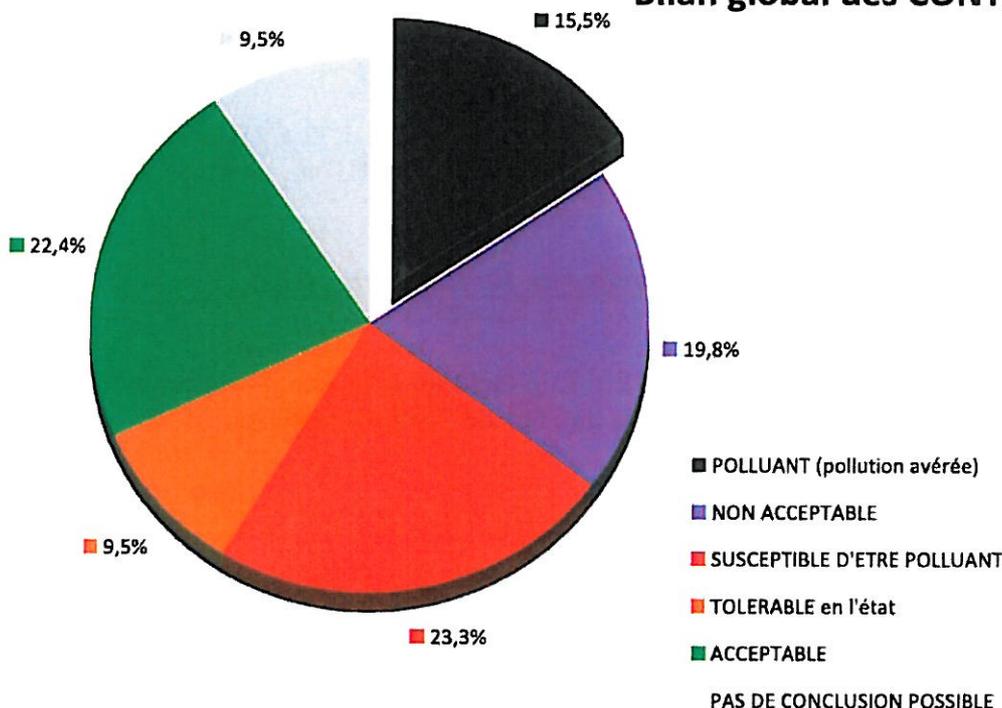
Soit :

100,0% de la commune contrôlée

CONTRÔLES DIAGNOSTICS

CONTRÔLES DIAGNOSTICS	TOTAL**	2007	2008	2009	2010	2011
POLLUANT (pollution avérée)	18	0	2	0	8	0
* NON ACCEPTABLE	23	0	4	1	14	1
SUSCEPTIBLE D'ETRE POLLUANT	27	0	3	0	14	0
TOLERABLE en l'état	11	1	0	0	3	1
* ACCEPTABLE	26	0	0	0	7	2
PAS DE CONCLUSION POSSIBLE	11	1	0	0	8	0
TOTAL	116	2	9	1	54	4

Bilan global des CONTRÔLES



Mutations ou Ventes

Mutations

2007	2008	2009	2010	2011
2	1	0	0	0

Le réseau semi collectif permet le branchement de 9 habitations situées dans le bourg.

Par décision du Conseil municipal, en date du 24 janvier 2012, le tarif de l'abonnement était de 61,50 €. Il était calculé au prorata de l'année, en mois si changement d'abonné, avec un minimum de 15 € par abonné. La taxe était de 1,100 € par m³ consommé, soit une augmentation de 2,5 %.

Les tarifs de l'année 2013 ont été arrêtés par la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas.

La part fixe hors taxe est de 55,05 et de 58,90 avec une TVA à 7%.

La part proportionnelle hors taxe est de 1,09 % et de 1,17 % avec une TVA à 7 %

ASSAINISSEMENT EAUX USEES

Présentation d'une facture de 82 m³ en Euros

Année	2012	2012	2013	2013
INDEX	82 m ³	120 m ³	82 m ³ TTC	120 m ³ TTC
Abonnement ASSAINISSEMENT	61,50	61,50	58,90	58,90
1 à + m ³	90,20	132	95,94	140,40
<i>ASSAINISSEMENT</i>	<i>151,70</i>	<i>193,50</i>	<i>154,84</i>	<i>199,30</i>
Redevance Agence de l'eau ASS	16,4	24,00	15,58	22,80
TOTAL ASSAINISSEMENT	168,1	217,50	170,42	222,10

L'évolution entre 2012 (sans TVA) et 2013 (TVA à 7 %) est de 3,14 € (pour une facturation de 82 m³) soit 2,07 % et de 5,80 € (pour une facturation de 120m³)

Le prix moyen pour 120 m³ est de **1,66 € TTC** ; il atteint les 1,85 € avec la redevance pour modernisation des réseaux de collecte.

Le prix moyen de l'assainissement dans le Finistère est de 1,72 € HT/m³ pour une consommation annuelle de 120 m³ ; pour une Commune en régie : 1,52 € HT/m³, pour une EPCI en régie : 2,03 € HT/m³

Impayés sur facturation 2012

(au 31 mai 2013)

Pas d'impayés sur la facturation de 2011, la facturation de 2012 étant transférée au 1^{er} janvier 2013 à la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas.

🔗 Projets de création

**d'une station collective de traitement des eaux usées
d'un réseau de collecte et
d'une canalisation de rejet**

Les services communautaires du SPANC ont relevé dès 2006, la non-conformité de très nombreux assainissements individuels. De plus, le dysfonctionnement du système semi-collectif du bourg constitue un motif de révision globale de l'assainissement communal.

Une étude de zonage sur le périmètre constructible de la Commune est réalisée par le cabinet B3E en 2008. Associée à une étude de faisabilité de construction d'un ou plusieurs ouvrages d'assainissements collectifs, elle aboutit à un projet de construction d'une seule unité de traitement collectif.

Cette unité sera dimensionnée pour 220 équivalents habitants, permettant d'y raccorder 55 habitations existantes (dont 9 déjà en collectif) et 20 nouvelles constructions.

Positionnée au sud-ouest du lotissement Coat Fao, la future installation sera composée

- d'une station étanche de traitement, de type filtres plantés de roseaux fonctionnant en gravitaire
- d'une conduite de rejet de l'eau traitée au ruisseau de Botrévy pour une longueur de 550 m
- De réseaux, en complément des existants, desservant les rues du Minihi, de la colline, de la mairie, de Coat ar Bourg, de Coat Fao.

La compétence « Assainissement Collectif – SPAC » est transférée à la communauté de communes du pays de landerneau Daoulas au 1^{er} janvier 2013.

Les appels d'offres ont été lancés le 14 novembre 2012, l'ouverture des plis a été réalisée en Mairie par la Commission d'appel d'offres communale, les négociations ont été conduites par la CCPLD après le transfert de compétence.

C'est donc la communauté qui réalisera les travaux, assurera le financement et suivra le chantier pour le compte de la commune.

Les entreprises retenues par la Communauté de communes sont :

Réseaux : DLE Ouest	230.759,20 € HT
Station : CSE	174.803,72 € HT
Contrôle : RIA Environnement	<u>4.605,50 € HT</u>
	410.168,72 € HT

Les travaux seront réalisés à partir de juin 2013.

Les comptes financiers de l'assainissement sont clôturés à fin 2012 et transféré à la communauté.

La commune, à compter du 1^{er} janvier 2013, n'assurera plus aucune fonction dans ce domaine, hormis la facturation qui lui sera attribuée par convention.



